

AMB PROJET

Société à responsabilité limitée
Au Capital Social de 8 000 Euros

198 Rue Lafayette
75010 Paris

R.C.S PARIS 529 778 516

Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2024

*Copie certifiée
conforme
la signature*

L'An 2024, le 30 juin à 17 heures,

Les associés de la SARL AMB PROJET, au capital de 8 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la gérante,

L'Assemblée est présidée par Madjid BERDOUZ, propriétaire de..... 25 parts

Monsieur Madjid BERDOUZ représente également la Société
AB DEVELOPPEMENT, propriétaire de 400 parts

Le président Constate la présence de :

- Mademoiselle Saliha ARKAM, propriétaire de 25 parts
- Mademoiselle Soraya ARKAM, propriétaire de 25 parts
- Monsieur Sammy ARKAM, propriétaire de 25 parts

**Seuls associés de la société et représentant en tant que tels,
la totalité des parts sociales émises par la société, soit.....500 parts**

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise. Elle rappelle l'ordre du jour à savoir :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Démission de la gérante
- Nomination d'un nouveau gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

M M AS AS AS

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame Soraya ARKAM déclare à l'Assemblée Générale que pour des raisons personnelles, elle ne souhaite plus exercer la fonction de gérante de la Société, et ce à compter du 30 juin 2024.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate la démission de Madame Soraya ARKAM de sa fonction de gérante de la Société à compter du 30 juin 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Madame Saliha ARKAM, épouse MEDDOUR, gérante pour une durée illimitée à compter du 30 juin 2024.

Madame Saliha ARKAM, épouse MEDDOUR, déclare qu'elle demeure au 7 avenue de la Porte des Lilas 75019 PARIS et qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

